

DÉCOUVRIR L'AGRICULTURE BIO GRÂCE AU WWOOFING

Accueillir sur des exploitations agricoles biologiques des personnes, leur faire découvrir un mode de vie et de travail tourné vers la nature, pour les uns ; partager le quotidien des gens de la terre, participer occasionnellement à certaines tâches dans le but de **découvrir des techniques de l'agriculture biologique**, pour les autres : tel est le concept du wwoofing. Précisions.

► Le principe

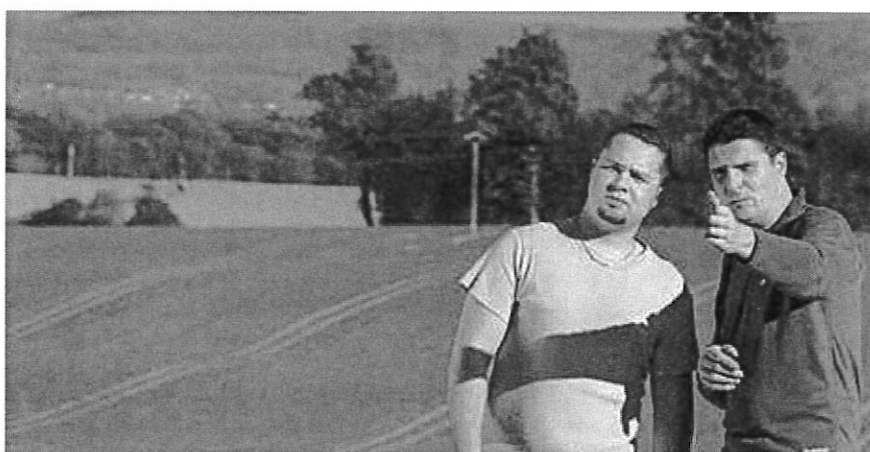
Le wwoofing (world wide opportunities on organic farms) - qui peut se traduire en français par « opportunités dans des fermes biologiques du monde entier » - consiste à accueillir sur des exploitations des personnes majeures, afin de leur faire découvrir les techniques de l'agriculture biologique. Tout en partageant le quotidien des exploitants, ces dernières ont la possibilité de donner de leur temps et de participer occasionnellement à certaines tâches pour approfondir leurs connaissances et leur savoir-faire.

► L'organisation

Dans notre pays, le wwoofing est géré par l'association wwoof France. Elle met en relation des exploitants agricoles (les hôtes) et les membres de l'association (les wwoofers) souhaitant être accueillis dans une exploitation agricole biologique pour une durée déterminée. Devenir un hôte donne la possibilité de rencontrer de nouvelles personnes. De son côté, la personne accueillie doit avoir envie de découvrir la vie et le travail de son hôte. Le wwoofer peut ainsi visiter une région, tout en s'intégrant dans la vie locale, et découvrir des techniques (l'agriculture biologique, le jardinage, la permaculture, la biodynamie ou l'écoconstruction), ainsi qu'un mode de vie alternatif.

► Le statut

En France, le wwoofing ne correspond à aucun statut légal. Il s'agit d'une activité non présumée salariée, au même titre que l'entraide ou le bénévolat, lorsque les conditions d'exercice de l'activité ne caractérisent pas une activité salariée. Le wwoofer n'est pas un employé. Il n'est pas rémunéré en espèces ou en nature. Il n'a aucune obligation



© Franck Beloncle/CCMSA Image

de rentabilité et aucun lien de subordination ou hiérarchique vis-à-vis de son hôte.

Il ne relève d'aucun régime de protection sociale et n'est pas protégé au titre de cette activité. En cas d'accident au cours d'une activité sur une exploitation, il ne pourra pas bénéficier d'indemnités journalières. Le wwoofing ne permet pas d'acquérir des droits auprès de l'assurance retraite.

► L'accueil

L'accueil d'un wwoofer ne doit pas répondre à un besoin de main-d'œuvre. Il ne doit en aucun cas remplacer un salarié. Sa venue sur une exploitation doit être occasionnelle et d'une durée limitée. Il est libre de ses mouvements et de son rythme de vie, et de participer ou non aux activités. Aucune directive ne peut lui être imposée. Aucune prestation de travail ne peut être exigée et ses horaires sont libres.

► L'assurance

L'hôte doit souscrire une assurance couvrant les dommages dont il serait responsable dans le cadre de cette activité d'accueil, sans toutefois prendre en charge la responsabilité civile du wwoofer.

L'association wwoof France ne fournissant aucune assurance, ce dernier doit vérifier auprès de son assureur si sa responsabilité civile couvre bien les dommages dont il serait responsable. Il doit aussi avoir une assurance santé personnelle qui couvre la maladie et les accidents pouvant survenir pendant son séjour, ainsi que leurs conséquences directes et indirectes.

► Travail dissimulé

Quand un wwoofer réalise une prestation de travail effectuée dans un lien de subordination et moyennant le versement d'une rémunération, même en nature, l'exploitant sort du cadre du wwoofing et s'expose à des poursuites pour travail dissimulé. Des contrôles peuvent être menés par la MSA et les autres corps de contrôle compétents en matière de lutte contre le travail illégal (Direccte, gendarmerie, officiers de police judiciaire...).

www.lebimsa.fr



Plus d'informations sur notre site.